

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 06 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **six** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 30 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUI, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :

Philippe COLOMBANI	à	Marc MONTAGNE
Philippe PAILHE	à	Jérôme PUJOL
Françoise MIALHE	à	Leila ROUDEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		Absents : 0
	Présents : 26	Procurations : 3	
OBJET : Budget Principal de la Commune - Approbation du Compte Administratif 2019			Date d'affichage : 07 juillet 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu les délibérations en date du 11 Avril 2019 et du 19 Juin 2019, approuvant respectivement le budget primitif de l'exercice 2019 et une décision modificative.

Vu les conditions d'exécution du budget 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Considérant que M. Fabrice CABRAL, élu maire d'Aussillon le 25 mai 2020, peut présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Bernard ESCUDIER, actuellement conseiller municipal mais précédemment Maire lors de l'exécution du budget 2019, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 30 Juin 2020,

Après avoir entendu le rapport de M. Bernard ESCUDIER, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget principal de la Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante:
 - En dépense à la somme de 6.092.521,60 €
 - En recette à la somme de 7.852.889,35 €
 - L'état des restes à réaliser en dépense à 2.143.357 € et en recette à 469.983,78 €.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du
AUSSILLON, le
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

